

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Séance du 21 septembre 2023

Date de la convocation : 14 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Géraldine JAMBON, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Michèle TROUTOT, Louis TROUTOT, Michel FEILLU, Michel JAMBON, Patrick LE MENN, Jean-Marc NAVEAU, Philippe HERVET, Elléméadorine JENOUVRIER, Noémie DEGRUGILLIER.

Représentés : Stéphane MOULIN pouvoir à Michel JAMBON, Séverine LE BRETON pouvoir à Géraldine JAMBON, Marjorie DARME pouvoir à Marie-Christine JUILLET-DORDET, Coralie BUCHET pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Non représentée :

Secrétaire de séance : Elléméadorine JENOUVRIER.

2023/48 TARIFS LOCATIONS SALLES A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- ✓ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de locations des salles communales à partir du 1^{ER} octobre 2023 comme suit :

SALLE DES FETES	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} octobre 2023	
	Habitants ou associations domiciliés sur la commune	Habitants ou associations non domiciliés sur la commune	Habitants domiciliés sur la commune	Habitants ou associations non domiciliés sur la commune
SALLE DES FETES				
½ journée	190 €	230 €	190 €	230 €
1 journée	365 €	485 €	365 €	485 €
2 ^{ème} journée consécutive	190 €	250 €	190 €	250 €
SALLE DES FETES + CUISINE				
1 journée	435 €	590 €	435 €	590 €
2 ^{ème} journée consécutive	230 €	305 €	230 €	305 €
Réunions politiques	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
FORFAIT ASSOCIATIONS				
Forfait sur année scolaire	500 €		500 €	
1 seule gratuité de la salle des fêtes est accordée par an aux associations dont le siège social est domicilié sur la commune pour l'organisation d'une manifestation ayant lieu un week-end.				

SALLE DE REUNION POUR 20/30 PERSONNES	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} octobre 2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h	35 €	45 €	35 €	45 €
1 journée de 9h à 17h	65 €	85 €	65 €	85 €

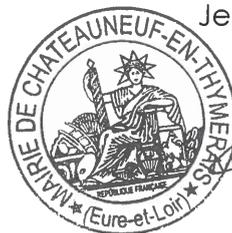
CENTRE SOCIAL	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} octobre 2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h	35 €	45 €	35 €	45 €
1 journée de 9h à 17h	65 €	85 €	65 €	85 €
FORFAIT ASSOCIATIONS				
Forfait sur année scolaire	250 €		250 €	

Forfait clé perdue	1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} octobre 2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
	50 €	50 €	150 €	150 €

Fait et délibéré le 21 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Louis RAFFIN



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais